



## COMMUNE DE HERLIES (59134)

### Organisation d'un séjour en classe de neige pour des classes de CM1 et CM2 de l'Ecole Publique Simone Veil d'HERLIES à l'hiver 2019

Avis d'appel public à concurrence  
Marché de Prestations de service

## CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

### Article 1 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Le nombre prévisionnel d'enfants est de **62**, avec **2** enseignants.

Le séjour a une durée de **8 jours consécutifs**. Il devra avoir lieu du 2 mars 2019 au 9 mars 2019.

#### Le séjour doit inclure :

- Le transport aller et retour
- Le transport sur place
- La pension complète
- L'hébergement, idéalement **au pied des pistes**, avec mise à disposition de salles de classe et, si possible, présence de sanitaires (douche et WC) dans les chambres
- L'encadrement de la vie quotidienne et l'animation par des animateurs diplômés (2 par classe)
- 5 séances de cours de ski avec des moniteurs ESF par demi-journée
- La location du matériel de ski
- Les remontées mécaniques 5 jours
- Le passage des niveaux et la remise des médailles
- Les animations et sorties pédagogiques (prévoir une solution alternative en cas d'insuffisance de neige) : raquettes, veillées, visites...
- L'assistance sanitaire
- Les assurances
- Avance des éventuels soins médicaux, remboursés sur factures justificatives par les familles

Le départ est souhaité le samedi soir pour un retour le dimanche matin.

Avant le séjour, l'organisme s'engage à organiser une réunion avec les enseignants, les élus de la Ville et les parents d'élèves afin de présenter le déroulement du séjour.

**Tarification :**

Prix unitaire, par élève, comprenant l'ensemble des prestations visées ci-dessus.

**Article 2 – PRIX ET PAIEMENT**

Les prix sont fermes.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours après service fait.

La facture est à adresser, après service fait, à l'adresse suivante :

Mairie d'HERLIES

1 rue du Bourg

59134 HERLIES

---

A ....., le .....

Lu et accepté,

Le prestataire,

(date, cachet et signature)